



Perpignan, le 1^{er} décembre 2020

Monsieur le Secrétaire général
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau

☎ : 06.63.79.90.98

✉ : prefectures@cgt.fr

✉ : david.lecocq.cgt@hotmail.fr

🌐 : uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr

Monsieur le secrétaire général,

Lors de la réunion du 20 novembre 2020 sur la crise sanitaire, avec l'ensemble des organisations syndicales, vous avez évoqué, entre autres sujets, le télétravail dans les CERT. Sur l'ensemble des CERT PC (permis de conduire) seuls deux n'ont aucun agent en télétravail, dont celui de Perpignan.

La CGT Intérieur ne peut que s'étonner de cette situation. En effet, depuis la fin du premier confinement, notre syndicat local dans les Pyrénées Orientales demande l'accès à cette mesure à l'ensemble des agents du CERT.

Par courrier du 23 septembre 2020, une majorité d'entre eux a transmis une demande de télétravail au secrétaire général de la préfecture des Pyrénées Orientales. Les agents ont reçu individuellement une réponse les informant du refus de donner une suite favorable à leur demande au motif que « l'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation de logiciels ou application faisant l'objet de restriction ou l'utilisation de matériels spécifiques est exclu du télétravail ».

Or il semblerait que cette restriction n'ait pas été comprise à l'identique par la grande majorité des 21 CERT PC, puisque 20 % des agents CERT PC sont en télétravail sur le territoire national.

Par ailleurs, suite à la demande collective des agents, il nous a été répondu « que notre CERT intégrerait l'expérimentation télétravail en CERT permis de conduire, qui va être mise en place prochainement ». Il semblerait que l'expérimentation soit bien avancée sur l'ensemble du territoire ... hormis sur la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Ce refus d'accorder le télétravail aux agents fait fi de toutes les règles sanitaires préconisées par le gouvernement depuis plusieurs mois.

Ce refus injustifié indique également le niveau de considération de notre hiérarchie pour la santé de ses agents qui viennent travailler en présentiel depuis la mise en place du 2ème confinement.

La CGT Intérieur demande donc à ce que cette mesure soit mise en place rapidement au sein de la préfecture des Pyrénées Orientales puisque le principe du télétravail dans les CERT PC a été acté nationalement.

Par ailleurs, lors du CHSCT exceptionnel du 29 octobre réuni à la demande de la CGT Intérieur 66, le préfet des Pyrénées Orientales s'était engagé à réunir régulièrement les syndicats sur la gestion de la pandémie en préfecture, comme l'avait fait son prédécesseur, pendant le 1er confinement.

Or depuis, nos représentants du personnels n'ont pas été contactés et, malgré plusieurs demandes de la part de notre syndicat local, aucune réunion n'a été organisée. Tout ce que nous avons réussi à obtenir, c'est un état des lieux des agents touchés par la COVID et les cas contacts.

Pourtant les sujets concernant nos collègues ne manquent pas et les agents nous font remonter de nombreuses questions : sur les collègues malades bien sûr, mais surtout sur le télétravail, l'application du décret et de la circulaire du 10 novembre sur les pathologies, les éventuelles modifications des horaires de travail pendant le confinement, les possibilités de report en 2021 des congés 2020 non pris, la prise en compte des RPS pendant cette période anxiogène.

La circulaire DGAFP du 29 octobre 2020 rappelle d'ailleurs aux préfets "*la nécessité d'entretenir un dialogue social nourri*". De même la note du Ministre de l'intérieur du 29 octobre précise que "*sous les formes qui vous sembleront le mieux adaptées, vous veillerez à la poursuite dans la durée et avec des échéances régulières ce dialogue social, indispensable à la réussite de notre action dans cette phase de forte mobilisation des agents du MI*".

C'est ainsi que vous avez organisé chaque vendredi une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales depuis le 6 novembre, à laquelle la CGT Intérieur a participé.

La CGT Intérieur déplore ce manque de dialogue social au sein de cette préfecture, qui se traduit notamment par un blocage injustifié de la demande de télétravail de nombreux agents du CERT.

Le préfet des Pyrénées-Orientales est en charge de la gestion de la crise sanitaire dans le département. Il ne doit pas pour autant négliger ni les agents de sa propre administration, ni leurs représentants syndicaux dans cette gestion, comme le Ministère mais également la DGAFP, l'ont rappelé clairement.

Aussi la CGT Intérieur vous demande d'intervenir auprès du préfet des Pyrénées Orientales pour revoir les demandes de télétravail des agents du CERT PC, mais également afin de mettre en place des réunions avec les OS hebdomadairement pour un point de situation relatif à la crise sanitaire COVID à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos salutations républicaines.

Pour la CGT INTERIEUR
Karine TARTAS
Secrétaire générale adjointe

